

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/044/1.5

Feuillet n° 046

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 26 février 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	45
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUIOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND ; Patrick DELAUGEAS, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

Excusés : Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Engagement de la Communauté de Communes dans le programme « Petites Villes de Demain »

Au travers de son programme « Petites Villes de Demain », l'État et les partenaires du programme veulent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence Nationale de Cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les Préfets de département.

AR PREFECTURE

024-2000411E0-20210304-DE2021044-DE
Regu le 31/03/2021

À la suite de leur demande dûment exprimée par courrier conjoint en date du 2 août 2020, les Communes de Terrasson-Lavilledieu et de Thenon ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de région Nouvelle Aquitaine, le 9 janvier 2021.

Ce programme permettra à ces Communes et à la Communauté de Communes de bénéficier :

- D'un apport en compétences afin de suivre et déployer le projet communal (financement d'études et d'ingénierie...), notamment à la faveur de la création d'un poste de Chef de projet,
- D'un réseau d'échanges facilitant le partage d'expérience et la mise en place de partenariats avec les différents organismes partenaires techniques locaux (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, Pays Périgord Noir...),
- De financements afin de mener à bien le programme d'actions : accès facilités grâce à des lignes classiques (DSIL, DETR...), mais aussi à des financements supplémentaires dédiés (Banque des Territoires, ANCT...).

Le dispositif « Petites Villes de Demain » constitue pour la Communauté de Communes et les deux Communes une opportunité permettant de générer l'effet levier nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse, concertée et partagée qui se concrétisera à terme sur l'ensemble du territoire dans le cadre de la convention finale valant ORT (Opération de Revitalisation Territoriale) qui s'articulera autour de trois axes :

- L'excellence des services à la population
- L'environnement et la transition énergétique
- La compétitivité et l'innovation.

Contrairement aux EPCI organisés autour d'une ville-centre, le territoire a la particularité de mailler son territoire :

- sur un réseau de bourgs-centres. Cette particularité a l'avantage de mailler son territoire en offre de services équilibrés et de rapprocher l'action publique locale au plus proche du citoyen. Permettant d'engager auprès du réseau des centralités de son territoire (centralités de bassins de vie regroupant une large offre de commerces et de services à la population) la mise en œuvre d'une ambitieuse politique de redynamisation en stratégie commune et partagée et déclinée par le bloc intercommunal et communal selon les compétences dévolues à chacune des strates.

- sur le maillage villageois, au travers d'actions et de missions dans le cadre de ses compétences communautaires
- sur la transversalité du territoire, avec une stratégie territoriale et déclinée de façon transversale

C'est en ce sens, que ce projet de convention traduit une des dimensions auxquelles s'attache le projet de territoire en devenir de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes au programme « Petites Villes de Demain », dont notamment dans un premier temps celles nécessaires au recrutement du Chef de projet.
- **DESIGNE** M. Daniel BARIL, Vice-Président pour siéger au sein du Comité de pilotage.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 05/03/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.

